

**MAIRIE
de LES MARTRES DE VEYRE**

**DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 25/09/2024	
Par :	Monsieur BLANCHON François
Demeurant à :	50 B AVENUE DE LA GARE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	50 B AVENUE DE LA GARE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AH 919
Nature des Travaux :	Changement des fenêtres, réduction de la porte de garage et création d'une porte d'entrée

N° DP 063 214 24 G0134

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 25/09/2024 par Monsieur BLANCHON François ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour le changement des fenêtres, la réduction de la porte de garage et la création d'une porte d'entrée ;
- sur un terrain situé 50 B AVENUE DE LA GARE à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone Ud ;

Vu l'affichage en mairie, le 30/09/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : Conformément au règlement du PLU de la zone Ud, la couleur des enduits et des menuiseries sera conforme à la carte chromatique communale annexée au règlement du PLU.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 17/10/2024

Le Maire,



par délégation
[Signature]

L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.